



Monsieur le Sénateur,

Les praticiens libéraux sont extrêmement inquiets face au texte de la loi HPST à l'issue de sa discussion à l'Assemblée Nationale.

Comme nous l'avait expliqué le Président SARKOZY, nous sommes tout à fait partisans d'une réforme permettant une meilleure efficience aux structures hospitalières et un dialogue plus efficace entre la ville et l'hôpital.

Nous sommes également conscients que l'accessibilité aux soins pour nos concitoyens est en danger national, tant en terme géographique qu'en terme financier, d'ailleurs nous avons fait des propositions de mesures incitatives pour permettre à tous les français d'avoir accès à des médecins libéraux en sachant que dans beaucoup de situations, c'est plus un ressenti qu'une réalité locale et il est, par ailleurs, difficile aux médecins de s'installer dans des zones où l'Etat a retiré ses services.

Concernant le problème des dépassements d'honoraires, nous avons, depuis 2 ans, fait une proposition de secteur optionnel permettant à tous les médecins de se retrouver, à terme, dans un même secteur tarifaire associant honoraires opposables de l'Assurance Maladie et compléments d'honoraires maîtrisés dans le cadre d'une démarche qualité et financés par les assurances complémentaires.

Manifestement, nous n'avons pas été entendus ni par la Ministre de la Santé et ses services, ni par le gouvernement, car cette loi va conduire, si vous n'intervenez pas lors de la discussion au Sénat, à une véritable étatisation de la médecine libérale en impliquant sur la médecine de ville les décideurs qui, depuis 20 ans, ont conduit les structures hospitalières publiques à leur inefficience médico-économique. Entre le rapport RITTER et le rapport BUR, le choix a manifestement été fait de favoriser les structures administratives étatiques et nous pensons que c'est une erreur.

Par ailleurs, trois points majeurs ont été ajoutés sous forme d'amendements pour des raisons de réponse à des lobbies minoritaires dans la profession qui incitent l'ensemble des médecins libéraux installés ou futurs installés à se mobiliser contre la loi et il est bien connu que, depuis le Plan JUPPE, on ne peut réformer durablement contre l'ensemble du corps médical :

- 1°/ L'amendement demandant aux médecins généralistes de signaler leurs absences au Conseil de l'Ordre est inefficace et injurieux, il fait fi du dévouement bien connu de l'ensemble des médecins traitants vis à vis de la population.
- 2°/ L'amendement permettant au directeur des établissements de soins privés et au directeur d'ARS de limiter, par contrat, sans concertation avec les médecins les possibilités d'exercice du secteur 2 va empêcher la négociation efficace d'un secteur optionnel, le problème des dépassements d'honoraires ne peut se régler de telle manière.

.../...

3°/ Enfin, l'amendement balkanisant la représentativité des médecins libéraux dans les URPS relève de la politique de la division et fait tout pour faire plaisir à des représentants minoritaires des anesthésistes, des chirurgiens et des obstétriciens alors que ceux-ci sont représentés, comme toutes les verticalités, dans des syndicats pluricatégoriels CSMF, SML, FMF et ALLIANCE qui ont, d'ailleurs, publié un communiqué commun contre ce projet. Diviser les plateaux techniques au sein des établissements entre 3 spécialités est oublier le rôle collégial d'une médecine moderne où participent aux plateaux techniques les radiologues, les cardiologues, les gastroentérologues, les pneumologues et toutes les spécialités cliniques indispensables à la prise en charge du patient.

Il est bien évident que, dans les établissements, si cet amendement est maintenu tous les spécialistes non concernés par les plateaux techniques n'assureront plus la continuité et la permanence des soins qui est, par ailleurs, pour eux déjà non rémunérée.

Nous espérons qu'à travers le débat au Sénat, ces trois amendements seront retirés mais, surtout, que l'esprit voulu par le Président de la République du maintien de la médecine à la Française et du rejet définitif d'une organisation des soins à l'anglaise sera affirmé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de ma Haute Considération